Caritas Internationalis – 19ème Assemblée Générale

Homélie de Son Éminence le Cardinal Secrétaire d'État
Dimanche 22 mai 2011

« Chantez au Seigneur un chant nouveau, car il a fait des merveilles ; aux nations, il a révélé sa justice, alléluia » (Ps 97, 1-2 : Antienne d'ouverture, Vème dimanche de Pâques).

Chers frères et sœurs,

La vie de l'Église et la vie de chaque chrétien unie au Christ dans l'Église, sont toujours « un cantique nouveau » : elles ne cessent pas d'annoncer, malgré la faiblesse et les imperfections des hommes, les prodiges et les merveilles du Seigneur. Bien plus, cette vie en elle-même, est une merveille, parce qu'elle est participation à la vie de Jésus-Christ et sa manifestation au monde. Aussi, *Caritas internationalis*, située au cœur de l'Église universelle, et chaque *Caritas* nationale, diocésaine et locale, sont-elles une manifestation particulière de ce « cantique nouveau » qui révèle le salut à tous les hommes.

Nous sommes réunis pour votre 19ème Assemblée Générale et le 60ème anniversaire de la fondation de la Caritas. Dans cette grande louange à Dieu et action de grâce dans le Christ qu'est chaque Célébration eucharistique, il nous est donné aujourd'hui l'occasion particulière de rendre grâce au Seigneur pour la charité organisée de l'Eglise (cf. Encycl. *Deus caritas est*, n. 21-23) et, plus concrètement, pour l'histoire, la vie et l'action de *Caritas Internationalis*. Élevons

donc notre voix vers Dieu pour le remercier des innombrables actions de charité accomplies par cet organisme depuis sa fondation, avec une attention particulière pour celles qui ont été accomplies au cours de ces quatre dernières années.

Au nom du Saint-Père, je remercie tous les responsables de *Caritas Internationalis*, les représentants des *Caritas* nationales et des autres institutions sœurs, et j'étends cette expression de reconnaissance à toutes les *Caritas* locales, au niveau diocésain et paroissial, pour la promotion et la mise en œuvre de la Charité chrétienne. Cet engagement collectif répond à la parole du Seigneur Jésus que nous avons entendu proclamer dans l'Évangile de ce jour : « En vérité, en vérité je vous le dis : celui qui croit en moi accomplira les mêmes œuvres que moi. Il en accomplira même de plus grandes, puisque je pars vers le Père » (*Jn* 14, 12). De façon spéciale, nous remercions pour l'action accomplie après les récentes catastrophes naturelles en Haïti et au Japon, ainsi que pour l'engagement assuré dans les urgences dues aux conflits, comme en Côte d'Ivoire et en d'autres situations de guerre, ou encore dans des situations de pauvreté extrême. Dans toutes ces douloureuses réalités, cette institution ecclésiale de grand mérite est appelée à montrer, de façon pratique et efficace, que le monde est une unique famille, la famille des enfants de Dieu : « *One human family, zero poverty* », comme dit le thème de l'Assemblée.

1. La charité organisée – charité de l'Église tout entière, comme Corps du Christ et Peuple de Dieu

Le passage des *Actes des Apôtres* que nous avons écouté dans la première Lecture – l'institution des premiers diacres dans la communauté de Jérusalem – est plus que jamais adapté à votre rassemblement. Avec la constitution de ce premier groupe de sept, la « diaconie », en tant que service communautaire et organique, a commencé à faire partie de la structure fondamentale de l'Église (cf. Encycl. *Deus caritas est*, n. 21.23). Par la suite, comme l'affirme le Saint-Père dans l'Encyclique sur l'amour chrétien, « l'exercice de la charité s'est affirmé comme l'un des secteurs essentiels, avec l'administration des Sacrements et l'annonce de la Parole : pratiquer l'amour envers les veuves et les orphelins, envers les prisonniers, les malades et toutes les personnes qui, de quelque manière, sont dans le besoin, cela appartient à son essence au même titre que le service des Sacrements et l'annonce de l'Évangile. L'Église ne peut pas négliger le service de la charité, de même qu'elle ne peut négliger les Sacrements ni la Parole » (n. 22).

Par conséquent, *Caritas Internationalis* se situe à l'intérieur de cette dimension fondamentale de la charité structurée de l'Église (cf. *ibid*, n. 23). Votre activité est, donc, une manifestation publique de l'Église comme Corps du Christ et comme Peuple de Dieu. En effet, même si « l'amour du prochain, enraciné dans l'amour de Dieu, est avant tout une tâche pour chaque fidèle, [il] est aussi une tâche pour la

communauté ecclésiale entière, et cela à tous les niveaux : de la communauté locale à l'Église particulière jusqu'à l'Église universelle dans son ensemble ». Votre contribution se place dans l'ordre de la diaconie ecclésiale. En effet, « l'Eglise aussi, en tant que communauté, doit pratiquer l'amour », et « l'amour a aussi besoin d'organisation comme présupposé pour un service communautaire ordonné » (*ibid.* n. 20). Cela vaut en particulier pour l'organisme *Caritas* dans la mesure où il doit être considéré comme instrument de l'Évêque pour la pastorale caritative.

2. Ce qui est à la base : l'Église comme Corps du Christ

Dans la deuxième lecture, a résonné parmi nous la parole de l'apôtre Pierre : « Frères, approchez-vous du Seigneur Jésus : il est la pierre vivante, que les hommes ont éliminée, mais que Dieu a choisie parce qu'il en connaît la valeur. Vous aussi, soyez les pierres vivantes qui servent à construire le Temple spirituel, et vous serez le sacerdoce saint, présentant des offrandes spirituelles que Dieu pourra accepter à cause du Christ Jésus » (*1 P* 2, 4-9). L'Église est Corps du Christ. Elle est présence vivante du Christ sur les chemins de l'histoire. Par conséquent le chrétien, appelé à vivre en plénitude son existence en étant étroitement uni au Christ, « en » Lui – comme aime à dire saint Paul –, ne peut le faire sans vivre dans l'Église. Comme le Christ est le sacrement du Père, l'Église est sacrement du Christ. Vivre dans

l'Église, signifie ensuite faire sienne sa mission, coopérer à ses œuvres de salut : l'annonce de la Parole de Dieu (*kerygma-martyria)*, la célébration des Sacrements (*leitourgia)* et le service de la charité (*diakonia*). Ces trois tâches s'appellent l'une l'autre, et ne peuvent être séparées l'une de l'autre (cf. Encycl. *Deus Caritas est*, n. 25).

Par conséquent, la plénitude de la mission de *Caritas Internationalis*, s'accomplit dans l'Église et, en même temps cet organisme, avec tout l'ensemble des *Caritas* nationales, diocésaines et paroissiales, offre aux fidèles une occasion privilégiée de partager la mission de l'Église et d'être unis à Jésus Christ. « La charité n'est pas pour l'Église une sorte d'activité d'assistance sociale qu'on pourrait aussi laisser à d'autres, mais elle appartient à sa nature, elle est une expression de son essence elle-même, à laquelle elle ne peut renoncer » (*ibid.)*. Cette charité ecclésiale a une double expression : la première tournée vers l'intérieur de la communauté, la seconde tournée vers tous. Avant tout, dans l'Église même, comme famille, « personne ne doit souffrir par manque du nécessaire… aucun membre ne doit souffrir parce qu'il est dans le besoin » (*ibid.*) : en même temps, cependant, la *caritas-agapè* dépasse les « frontières » de la communauté ecclésiale, et, selon le modèle du bon Samaritain, se charge du besoin du frère, quel qu'il soit (cf. *ibid.)*.

Tout cela a été bien compris et mis en œuvre avec la création de *Caritas Internationalis* et avec le développement de son action au cours de ces 60 ans d'histoire ; de façon très particulière, cela l'a été

avec l'attribution faite en 2004 de la personnalité juridique canonique publique, qui a constitué l'organisme dans une communion qualifiée avec la hiérarchie de l'Église et lui a assuré une participation particulière à sa mission, participation que *Caritas Internationalis* est toujours mieux appelée à connaître, à approfondir, à accueillir et à mettre en œuvre. La personnalité canonique publique est un instrument juridique pour manifester une réalité théologique : dans la pleine communion avec le Christ et avec l'Église, manifestée aussi dans la vie de ses membres et dans la recherche personnelle de Jésus Christ, *Caritas Internationalis* sera capable de collaborer vraiment à ce que le monde soit une famille, parce que c'est seulement dans le Christ-Jésus que se révèlent pleinement à l'homme sa véritable identité et dignité (cf. CONC. ŒCUM. VAT II, Const. dogm. *Gaudium et spes*, n. 22).

3. L'Évangile du paralytique : servir la pleine dignité de l'homme

Dans l'épisode du paralytique de Capharnaüm (cf. *Mt* 9, 1-7 ; *Mc* 2, 1-12 ; *Lc* 5, 17-26), l'Évangile nous raconte que Jésus, avant de guérir cet homme, lui pardonna ses péchés, suscitant la réaction scandalisée de quelques scribes qui étaient présents. Dans cette circonstance, Jésus a voulu révéler de manière explicite qu'il avait été envoyé par le Père pour guérir l'homme intégralement, dans son esprit et dans son corps, et que la paralysie profonde de l'homme est celle

qui ne se voit pas, causée par le péché dont Dieu seul peut libérer. En même temps, Jésus révèle pleinement l'homme à l'homme, ce paralytique à lui-même, lui rappelant sa dignité transcendante. En se manifestant comme le Fils du Père miséricordieux qui pardonne les péchés, il met l'homme face au sens plénier de son existence, à son rapport avec le Tout-Puissant. Et la guérison de la paralysie physique est le signe de la vie nouvelle, dans la dignité retrouvée de fils de Dieu.

L'action caritative de l'Église, comme celle du Christ, ne peut jamais se limiter à secourir les nécessités matérielles des hommes, même si celles-ci sont parfois très urgentes et ne peuvent attendre. Une assistance humanitaire qui, de façon habituelle, ferait abstraction de l'identité chrétienne et adopterait un style pour ainsi dire « neutre », une façon d'agir qui voudrait plaire à tous, risquerait, même dans le cas où elle atteindrait ses buts immédiats, de ne pas rendre à l'homme un bon service à la hauteur de sa pleine dignité. De cette façon, même sans le vouloir, on finirait par susciter chez les personnes aidées, une mentalité matérialiste qu'elles appliqueraient à leur tour dans les relations avec les autres et dans la façon d'affronter les problèmes sociaux. En résumé : l'Église ne doit pas seulement faire la charité, mais la faire *comme le Christ.*

4. Aider à reconnaître dans le pauvre le frère

Face aux besoins et aux misères humaines qu'elle rencontre chaque jour, *Caritas Internationalis* ressent l'urgence de défendre et de promouvoir les droits des plus pauvres même auprès des autorités internationales. Selon les termes propres de sa manière particulière de participer à la mission de l'Église et de son mandat spécifique en tant que personne publique canonique, et si elle est réalisée en communion avec les Pasteurs légitimes, cette action d'*advocacy* est une richesse de l'Église. Toutefois, il existe un autre niveau de service qui précède et dépasse en importance celui auprès des autorités publiques. C'est celui de rejoindre, de façon convaincante et respectueuse, l'esprit et le cœur des croyants et de toutes les personnes de bonne volonté afin qu'elles reconnaissent dans les pauvres leurs frères. C'est ce que voulait dire le Serviteur de Dieu Paul VI lorsqu'il insistait sur la tâche d'abord éducative de la *Caritas.* Aussi bien l'idéologie libérale que collectiviste, même si chacune contient des aspects de vérité empruntés au Christianisme, ont illusionné les gens en promettant le paradis sur terre. En réalité, le paradis, en ce temps de l'histoire, ne s'obtiendra jamais, mais à tout moment nous devons nous engager avec responsabilité au service des frères. À la base de toutes les misères, se trouvent l'égoïsme et l'indifférence qui dans le domaine politique se manifestent spécialement par la corruption. *Caritas Internationalis* et les *Caritas* nationales et locales font un bien immense quand elles aident les personnes et les communautés à reconnaître avec amour la présence d'autres frères dans le besoin,

présence qui est celle du Christ lui-même (cf. *Mt* 25, 31-46) ; quand elles réussissent à secouer leurs consciences pour que, soit par de libres initiatives, soit par la collaboration avec la charité organisée de l'Église, elles aient toujours la préoccupation exigeante du partage évangélique. Révéler le visage des frères, aider les chrétiens et tous les hommes de bonne volonté à prendre soin, comme leurs, de leurs besoins et de l'exigence d'une pleine reconnaissance de leur dignité, est l'engagement fondamental de *Caritas Internationalis*, et aussi l'objectif d'une relation renouvelée avec les organismes du Saint-Siège, que je souhaite comme fruit de cette Assemblée.

5. But ultime de l'Assemblée

« Ne soyez donc pas bouleversés … Seigneur, nous ne savons même pas où tu vas… Je suis le Chemin, la Vérité et la Vie » (*Jn* 14, 1.5.6).

Pour pouvoir réaliser la diaconie de la charité dans sa plénitude, en ne se limitant pas à donner des aides matérielles ni non plus à défendre les droits des pauvres, mais en cherchant à réveiller chez tous les destinataires de notre action la conscience de leur dignité humaine ; pour pouvoir renforcer chez les chrétiens et chez les hommes de bonne volonté une conscience agissante de fraternité, spécialement envers les plus pauvres, il faut vivre en Jésus Christ, qui est « le Chemin, la Vérité et la Vie », et être animé de son Saint-Esprit. Cette Assemblée n'est pas seulement l'occasion d'une rencontre fraternelle ni l'occasion d'acquitter des devoirs

institutionnels. Cette Assemblée est surtout l'occasion de retrouver le Christ plus intensément, de relancer chacun dans son engagement personnel de servir les frères avec l'Esprit du Christ. Nous Le trouvons dans la Parole et dans le Pain de vie, dans la prière personnelle et dans les Sacrements, mais aussi, nous Le trouverons et transmettrons sa vie aux autres dans l'action de *Caritas, de la famille Caritas* comme partie qualifiée de l'Église. En effet, Sacrements, Parole et Diaconie sont des éléments co-essentiels de la vie de l'Église et de tout chrétien. Grâce à eux nous pourrons recevoir la « place » que le Christ nous a préparée auprès du Père, mais seulement si nous avons aidé nos frères comme Jésus nous l'a enseigné.

6. Vœu et prière au nom du Saint-Père

Chers amis, c'est le vœu que je forme pour vous, en pensant aussi bien à votre vie personnelle et familiale qu'à votre engagement ecclésial dans la *Caritas*. Mais j'ai surtout la joie de vous apporter le salut du Saint-Père Benoît XVI et l'assurance de sa proximité spirituelle. Ayant voulu consacrer sa première encyclique à l'amour chrétien et, en particulier dans la deuxième partie, à son exercice de la part de l'Église, communauté d'amour, il suit avec une grande attention votre cheminement et il vous accompagne par sa prière qu'il confie à l'intercession maternelle de la Vierge Marie ainsi qu'à celle du Bienheureux Jean-Paul II qui érigea *Caritas Internationalis* comme

personne canonique publique. Qu'ils obtiennent, pour toutes les personnes présentes et pour celles qui participeront aux travaux de cette Assemblée, des fruits durables et efficaces de charité et de paix.